



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **17 novembre 2025**Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/11/201**

<p>Date Convocation 10/11/2025</p> <p>Date Affichage 10/11/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 04 - absents 06 	<p>Le 17 Novembre Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Rémy BONNIN Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 6 : Michel BRUNEAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD, LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

CINE-ISLAIS : CONVENTION DE PARTAGE DES RECETTES AVEC LES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Judith LE RALLE

Le Ciné-Islais, cinéma municipal en régie directe, propose à la population une programmation cinématographique tout au long de l'année.

Il s'appuie pour cela sur une équipe de 3 personnes, une salle équipée et un groupement de programmation, Micromégas. La fréquentation de cet établissement culturel de proximité oscille selon les années entre 20 000 et 32 000 spectateurs.

Afin d'asseoir et d'élargir son public, le Ciné-Islais a décidé de co-programmer des séances de cinéma (documentaire et fiction) avec les associations islaïses intéressées.

A l'occasion de ces séances, l'association s'engage à en faire la promotion dans ses réseaux, à faire venir le plus grand nombre de spectateurs et à animer un débat à l'issue des projections. En contrepartie de cette implication, le Ciné-Islais reversera la moitié de la recette des entrées à l'association sélectionnée.

Ce dispositif existait déjà mais il convient de le sécuriser réglementairement.

Pour justifier des montants, il sera présenté chaque année au Conseil municipal une annexe financière précisant le nombre de séances associatives, les coûts et les bénéfices induits par une telle opération.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR, 1 NPPV : Yannick RIVALIN) :

- ◆ **DIT** que le présent dispositif de reversement et partage des recettes tel que présenté sera en vigueur de façon permanente et chaque année tant que qu'il ne sera pas abrogé par délibération ;
- ◆ **DIT** que le présent dispositif est validé avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 (rétroactivité)
- ◆ **VALIDE** l'annexe financière jointe pour 2025
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU